RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°987) DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ROPARTZ, A L'ASSOCIATION CŒUR CHANTER »

DÉCISION N° DM-24-474

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Chœur Chanter » ayant son siège à Vincennes, « Espace Sorano », 16 rue Charles Pathé, 94300 Vincennes, représentée par Madame Isabelle BOULAIS, sa Présidente, d'organiser des répétitions, dans la salle Ropartz, tous les samedis de 14h00 à 18h00 du 14 septembre 2024 au 7 juin 2025 (sauf jours fériés et vacances scolaires), soient 31 samedis ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Chœur Chanter » ayant son siège à Vincennes, « Espace Sorano », 16 rue Charles Pathé, 94300 Vincennes, représentée par, Madame Isabelle BOULAIS, sa Présidente, une convention de location de salle afin d'organiser des répétitions, dans la salle Ropartz, tous les samedis de 14h00 à 18h00 du 14 septembre 2024 au 7 juin 2025 (sauf jours fériés et vacances scolaires), soient 31 samedis ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-Imc1H12408H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024